

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
10 h. 21 »	5 » 45 » »	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
		7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.	

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 28 Septembre.

Les Chambres seront-elles convoquées avant le mois de novembre, par suite du changement ministériel ? Telle est la question que l'on se pose dès ce moment. Un grand nombre de journaux demandent cette convocation, mais les feuilles connues par leurs relations avec le cabinet la repoussent.

Que M. Ferry et ses collègues, dit à ce sujet le *Parlement*, éprouvent peu d'empressement à se présenter devant les Chambres, et tiennent à se ménager quelques semaines de répit, on le conçoit ; mais est-ce un motif suffisant pour ajourner pendant plus d'un mois la reprise de la session ? Ils sont seuls, ou presque seuls, à le croire. Il y a vraiment, de leur part, trop de modestie à considérer, comme des incidents sans importance, les événements qui viennent de se passer. Ce n'est pas un petit fait que la démission d'un président du conseil ; ce n'est pas un petit fait que l'avènement d'un nouveau ministre des affaires étrangères. On s'y habituera sans doute au bout de quelques années du singulier régime sous lequel nous vivons. Quand quatre ou cinq autres premiers ministres, tombés sans que nous connaissions bien les causes de leur chute, seront allés rejoindre et consoler dans leur retraite M. Waddington et M. de Freycinet, notre éducation sera faite ; elle ne l'est pas encore. En attendant, nous aimons à savoir pourquoi nos ministères s'écroulent et s'élèvent ; nous aimons à savoir quel est le programme d'un nouveau cabinet qui se forme au milieu des vacances ; nous aimons à savoir où l'on nous mène, et nous trouvons mauvais que, pour nous renseigner, on nous renvoie à un mois. Quoi qu'on nous dise, un conseil présidé par M. Jules Ferry n'est pas du tout la même chose qu'un conseil présidé par M. de Freycinet. C'est un autre esprit, ce sont d'autres tendances, c'est une autre politique qui prévaut. Cette politique, nous avons le droit de la connaître, et de la connaître promptement.

Le *Parlement* fait en outre remarquer qu'on a choisi, pour renouveler le cabinet et pour changer le ministre des affaires étrangères, le moment où la France était engagée, avec le reste de l'Europe, dans une entreprise qui n'est pas sans entraîner avec elle quelques difficultés et quelques périls. Quand M. de Freycinet dirigeait notre diplomatie, nous savions entre quelles mains nos destinées étaient remises. M. Barthélemy Saint-Hilaire le remplace ; nous entrons dans l'inconnu.

Sans doute, M. Barthélemy St-Hilaire va adresser une circulaire à nos agents diplomatiques. Mais que sera cette circulaire ?

Une de ces déclarations banales qui ne prouvent rien et ne persuadent personne. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Que va faire notre flotte dans l'Adriatique ? Jusqu'où ira-t-elle ? A quelles mesures doit-elle s'associer ? A quelles mesures doit-elle ne pas prendre part ? Ces questions, et bien d'autres, on n'a pas besoin de les poser à un ministre que la confiance des Chambres avait appelé à la succession de M. Waddington ; on a besoin de les poser à un ministre que la confiance de M. Ferry a appelé à la succession de M. de Freycinet. On a pu donner carte blanche au premier, ce n'est pas une raison pour la donner au second.

En résumé, au point de vue intérieur et au point de vue extérieur, tout conseille à bref délai la réunion des Chambres.

La déclaration des congrégations.

Nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention sur les révélations qui suivent, empruntées à la *Semaine religieuse de Paris*, organe officiel de l'archevêché. On verra que la déclaration des congrégations a été signée conformément aux conseils du St-Père et de l'épiscopat, répondant à une demande du gouvernement français :

Tant qu'a duré la négociation relative à la déclaration des religieux, nous avons observé un silence discret sur les phases que traversait cette délicate affaire. Il est permis de regretter que la même réserve n'ait pas été gardée par tous les organes de la presse. Mais, aujourd'hui que tout est connu, il est intéressant de reprendre, en peu de mots, l'histoire de cette déclaration. Cet exposé fidèle rectifiera quelques erreurs de détail, commises par les journaux, et remettra les choses dans leur vrai jour.

Il n'est pas exact, comme on l'a dit, que le cardinal archevêque de Paris et d'autres évêques aient pressé M. le président du conseil d'entamer la négociation. Le cardinal Guibert, en particulier, n'en a eu connaissance que par une communication du Saint-Siège. C'est par notre ambassadeur à Rome que M. le ministre des affaires étrangères a fait savoir au Pape que, à défaut de la demande d'autorisation, le gouvernement désirait recevoir des chefs des congrégations une déclaration qui désavouerait toute intention d'hostilité politique, toute idée d'opposition aux institutions actuelles du pays.

Le Saint-Père jugea qu'il n'y avait aucun inconvénient à renouveler une affirmation qui est conforme aux principes et à la constante tradition de l'Eglise, et qu'il y en aurait beaucoup à la refuser, parce qu'on semblerait avouer par là cette attitude de belligérents, injustement reprochée aux congrégations.

La suite des événements a fait voir combien les vues du Chef de l'Eglise étaient sages et élevées. Car, désormais, on pourra bien poursuivre contre les congrégations les mesures de rigueur, si tristement inaugurées le 30 juin, mais ce qu'on ne pourra plus faire, ce sera de couvrir d'un prétexte politique une persécution dirigée contre les institutions chères à l'Eglise, nécessaires même à son action dans le monde. Chacun comprendra que ce qu'on frappe dans les religieux, c'est la religion elle-même.

Le Pape ne voulut pas traiter l'affaire de la déclaration, à Paris, par la voie diplomatique. Il s'agissait d'un avis à faire parvenir aux religieux. Il chargea l'épiscopat de cette mission, et donna mandat aux deux cardinaux archevêques de Rouen et de Paris de transmettre à tous les évêques de France

le modèle de déclaration qui avait été élaboré à Rome et dont la base avait été acceptée par l'ambassadeur.

Les journaux ont publié récemment la lettre d'envoi des deux cardinaux.

Suit le texte de la lettre des archevêques de Paris et de Rouen et le texte de la déclaration que nos lecteurs connaissent.

Après ces citations, la *Semaine religieuse* continue ainsi :

La lettre d'envoi dit que le Saint-Siège autorise les chefs des congrégations à signer. On reconnaît là la sagesse du gouvernement ecclésiastique qui procède rarement par la voie impérative et qui professe un grand respect pour la liberté des âmes. Toutefois il est évident qu'une semblable permission notifiée au nom du Pape, dans des circonstances aussi graves, et accompagnée d'un modèle de formule, avait tout au moins l'autorité d'un conseil ; et le conseil venait de si haut qu'il devait produire l'unanimité morale.

C'est ce qui est arrivé. La lettre des cardinaux est du 19 août. Et dès la mi-septembre ils avaient reçu l'adhésion de presque toutes les congrégations des deux sexes, et les avaient transmises, au fur et à mesure, à M. le ministre des cultes. Depuis la chute du ministère, les adhésions attendues continuent d'arriver à Paris, et la liste achève de se compléter.

L'intervention de l'Episcopat est donc demeurée circonscrite dans l'exécution du mandat qu'il avait reçu du Saint-Siège. Toutefois, en dehors de cette affaire particulière de la Déclaration, dont le président du conseil avait pris l'initiative, le sort des congrégations menacées continuait de préoccuper vivement les évêques, qui ne perdaient aucune occasion de représenter au gouvernement les inconvénients et les périls des mesures annoncées. Le cardinal Guibert, en particulier, alors qu'il ignorait encore le projet de déclaration, avait écrit à M. de Freycinet une lettre fortement motivée dans ce sens. Puis, quand le dissentiment eût éclaté entre les ministres sur cette question, il écrivit de nouveau à M. le Président de la République.

Les émiettements du parti bonapartiste ou plutôt de ce qui reste de ce parti vont chaque jour en s'accusant davantage. Déjà nous connaissions la grande scission des bonapartistes en jérômistes et non-jérômistes, et voici maintenant que les jérômistes eux-mêmes ne sont plus d'accord ni sur les doctrines qui doivent servir de base à une restauration de l'empire, ni sur la ligne de conduite à suivre, et se fractionnent. C'est ainsi que l'organe officiel du prince Napoléon, l'*Ordre*, proteste contre les doctrines que le membre le plus éminent peut-être du parti jérômiste, M. Robert Mitchell, a développées dernièrement à Bassac, et qu'il vient d'affirmer de nouveau dans une lettre adressée au directeur du *National*.

Dans cette lettre, le député de la Réole, qui commence sans doute à perdre confiance dans les destinées de l'empire, fait, à sa manière, soumission à la République : « Je reconnais, dit-il, que les manifestations répétées du suffrage universel, depuis 1871, indiquent de façon si claire la volonté du pays d'accepter la République, qu'il n'est plus permis à un démocrate sincère de ne pas s'incliner devant sa décision. »

On conçoit aisément qu'un tel langage ne soit pas du goût de ceux qui demeurent ancrés dans leur foi bonapartiste. Cependant ils pardonnent un peu sa déclaration républicaine à M. Robert Mitchell, en faveur des restrictions

dont il l'accompagne. Effectivement, le député de la Réole consent bien à reconnaître que la France s'est prononcée irrévocablement pour la République, et qu'il n'y a plus lieu de la consulter à ce sujet ; mais il n'admet pas qu'elle se soit prononcée sur la présidence de M. Grévy : « La France écrit-il, veut la République, je ne le conteste point. A-t-elle voulu M. Grévy pour son chef civil et militaire ? Je l'ignore et l'ignorerai tant qu'on n'aura pas songé à le lui demander. » En conséquence, M. Mitchell désireux de sortir de son ignorance, demande un plébiscite non plus sous la forme du gouvernement, mais sur le nom de celui qui sera placé à la tête de la République.

L'élection du président de la République par le suffrage universel directement consulté, tel est le programme de la nouvelle fraction qui se manifeste au sein du parti bonapartiste. Il va sans dire que ces partisans du plébiscite présidentiel comptent que le nom du prince Jérôme sortira des urnes populaires. Une fois le prince et ses amis entrés à l'Élysée, on procédera aisément à une révision de la Constitution. Les pouvoirs présidentiels seront étendus, le chef de l'Etat sera déclaré responsable et on se trouvera ainsi à moitié chemin de l'empire. Le reste viendra avec le temps et les circonstances.

Malheureusement pour l'ingénieuse combinaison de M. Robert Mitchell, combinaison qui, au dire d'un reporter d'un journal italien, rentretrait dans la manière de voir du prince Jérôme, on ne reprend pas éternellement les peuples au même piège. La théorie des présidents plébiscités est sans doute fort séduisante, mais on sait où elle a mené la France, un tel mode de procéder est la négation du régime parlementaire ; il conduit à un conflit certain entre le chef de l'Etat et les Chambres, et il a pour inévitable résultat la dictature.

(Temps)

Chronique locale

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la lettre suivante aux recteurs, au sujet du nouveau plan d'études :

« Monsieur le recteur,

« Vous pouvez rassurer les familles, et notamment MM. les proviseurs. Pour les élèves en cours d'études, rien ne sera changé : ainsi les élèves qui rentrent cette année en septième, continueront à faire du latin et à suivre l'ancien programme. La méthode seulement sera modifiée, conformément au nouveau plan d'études et aux principales dispositions adoptées par le conseil. Les auteurs suivis seront, autant que possible, ceux du nouveau programme. Il en sera de même pour la cinquième et les autres classes. En un mot, les programmes et les méthodes adoptées s'appliqueront graduellement et de manière à n'apporter aucune perturbation dans la marche des études commencées. Je serai heureux de recevoir à ce sujet vos avis et ceux de MM. les proviseurs.

« Recevez, monsieur le recteur, etc.

« Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

» JULES FERRY. »

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Chemins vicinaux de toute catégorie

Répartition d'une somme de (2,000 francs par canton).

(Suite).

Lauzès. — 1 ^o Commune de Nadillac, chemin vicinal ordinaire numéro 2, se dirigeant vers Cahors.....	400 »
2 ^o Commune d'Orniac, chemin vicinal ordinaire numéro 4.....	400 »
3 ^o Commune de Lentillac, chemin vicinal ordinaire numéro 1 du bourg de Lentillac à la route départementale numéro 13.....	400 »
4 ^o Commune de Saint-Cernin, entretien du chemin vicinal ordinaire numéro 2 ; allant du chemin d'intérêt commun numéro 2, à St-Cernin.....	250 »
5 ^o Commune de Saint-Cernin, chemin vicinal ordinaire numéro 3, de Saint-Cernin à Sabadel.....	250 »
6 ^o Commune de Sabadel, chemin vicinal ordinaire numéro 5, du bourg de Sabadel à la route départementale numéro 13.....	300 »
Chemin vicinal ordinaire numéro 5, dans Saint-Martin-Labouval.....	200 »
Chemin vicinal ordinaire de Calvignac à Cènevières, la dépense dans la commune de Calvignac (quatre cents francs), ci.....	400 »
Chemin vicinal ordinaire de Crégols à Cènevières, à dépenser dans la commune de Cènevières.	
Limogne Trois cents francs, ci.....	500 »
Chemin vicinal ordinaire de Vidaillac à Beauregard à dépenser dans la commune de Vidaillac, quatre cents francs, ci.....	400 »
Chemin de Promilhanes à la Ramière dans la Ramière, ci.....	300 »
Chemin de Puyjourde à Limogne dans la commune de Limogne.....	200 »
Chemin de Varayre à la route nationale numéro 111.....	200 »
Chemin de grande communication numéro 8. Banq. de sûreté entre les bornes 9 et 11.....	100 »
Chemin de grande communication numéro 9, établissement de banquettes à partir du pont du chemin de fer jusqu'à l'entrée de Luzech et subsidiairement, réparation des banquettes déjà existantes depuis Langle jusqu'au pont du chemin de fer et construction d'obstacles de cette nature sur les pointes, qui, dans ce parcours, présenteraient des dangers sérieux pour la circulation.....	900 »
Chemin ordinaire numéro 3 de Luzech à Craissac — restauration et empierrement.....	400 »
Chemin ordinaire numéro 4 Belaye.....	400 »
Chemin ordinaire numéro 4 Cambayrac.....	200 »
Montcuq.	
Le Boulvé, chemin numéro 8.....	300 »
Belmontet, chemin numéro 3.....	200 »
Fargues, chemin numéro 3 de la Vidalle..	200 »
Montcuq, chemin de grande communication numéro 14.....	200 »
Saint-Cyprien, chemin de grande communication numéro 7.....	200 »
Saint-Daunès, chemin de grande communication numéro 3.....	100 »
Saint-Laurent, chemin de grande communication numéro 5.....	200 »
Saint-Pantaléon, chemin de grande communication sur le numéro 7.....	300 »
Sainte-Croix, sur les numéros 4 et 3, par portions égales.....	300 »
Puy-l'Évêque.	
Chemin ordinaire numéro 9, de Duravel.....	400 »
Chemin ordinaire numéro 8, de Mauroux.....	400 »
Chemin ordinaire numéro 8, de Montcabrier.....	400 »
Chemin ordinaire numéro 14, de Puy-l'Évêque.....	400 »
Chemin ordinaire numéro 8, de Sérignac.....	400 »
Saint-Géry. — Chemin ordinaire nu-	

méro 5, d'Esclauzels aux Vitarelles.....	1000 »
Chemin d'intérêt commun numéro 99, de Cajarc à Saint-Cirq, entre Porte Roques et St-Cirq.....	500 »
Chemin ordinaire numéro 1, de Bouziés au chemin de grande communication numéro 24.....	250 »
Chemin ordinaire numéro 4, de Berganty à Concots.....	250 »
Bretenoux. — Chemin vicinal ordinaire de Gintrac à Loubressac.....	300 »
Chemin d'intérêt communal numéro 47 de Souceyrac à Lamativie.....	500 »
Chemin vicinal ordinaire numéro 4, de Puybrun à Rhodemule.....	200 »
Chemin vicinal ordinaire numéro 11, de Coniac à Bretenoux.....	300 »
Chemin vicinal ordinaire numéro 6 de la route nationale numéro 140 à Pontalbac.....	300 »
Chemin vicinal ordinaire numéro de Gignac à la Tuillière.....	400 »
Cajarc. — Saint-Jean de Laur au Gouffre numéro 6, chemin vicinal ordinaire.....	500 »
Montbrun, numéro 1.....	300 »
La Roque Toirac, numéro 4.....	300 »
Saint-Pierre Tloirac, numéro 3.....	300 »
Frontenac, numéro 4.....	400 »
Cadrieu, numéro 2.....	200 »
Figeac (est). — Chemin vicinal ordinaire numéro 2 de Bagnac à Lissac, dans la commune de Bagnac.....	500 »
Chemin vicinal ordinaire numéro 6, de Viazac à Liffernet aboutissant à Laromiguère, commune de Viazac.....	500 »
Chemin vicinal ordinaire numéro 2, de Montredon à Bagnac, par le Mascoux, dans la commune de Montredon.....	500 »
Chemin vicinal ordinaire numéro 3, de Lissac à Bagnac, descendant le ruisseau de Veyres, dans la commune de Lissac.....	500 »
Figeac (Ouest). — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Bédier à Carayac.....	200 »
Chemin vicinal ordinaire n° 2, entre le pont de Camburat et la route n° 140.....	100 »
Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Capdenac à Ournes.....	100 »
Chemin vicinal ordinaire n° 5, entre Capdenac et le Soulié.....	200 »
Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Fons à Cambes.....	300 »
Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Fourmagac à Cardaillac.....	150 »
Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Lissac à la route départementale n° 13.....	300 »
Chemin vicinal ordinaire n° 5, de la route n° 140, de Planiolles à l'Esruel.....	150 »
Chemin d'intérêt commun n° 54, entre le Mas du Noyer et la route n° 122.....	500 »
Gramat. — Commune d'Alvignac, chemin vicinal ordinaire n° 4, de Padirac à Gramat, par Prengères.....	200 »
Commune du Bastit, chemin vicinal ordinaire n° 5, du Bastit à Carluçet.....	200 »
Commune de Carluçet, chemin vicinal ordinaire n° 6, de Carluçet au Bastit.....	500 »
Commune de Gramat, chemin vicinal ordinaire n° 2, de Gramat à Thégra.....	200 »
Commune de Lavergne, chemin vicinal ordinaire n° 5, de Gramat à Thégra.....	100 »
Commune de Miers, chemin vicinal ordinaire n° 6, de Miers à Padirac.....	200 »
Commune de Padirac, chemin vicinal ordinaire n° 5, de Padirac à Miers.....	200 »
Commune de Roc-Amadour, chemin vicinal ordinaire n° 7, de Mayrinhac le Frankal, à la gare de Roc-Amadour.....	200 »
Commune de Thégra, chemin vicinal ordinaire n° 5, de Thégra à Gramat.....	200 »
Labastide-Murat. — Ginouillac, chemin ordinaire n° 2.....	400 »
Labastide, chemin ordinaire n° 5.....	200 »
Soulomès, chemin ordinaire, n° 2.....	300 »
Fontanes, chemin ordinaire n° 3.....	400 »
Beumat, chemin ordinaire n° 1.....	200 »
Caniac, chemin ordinaire n° 4.....	500 »
Martel. — Commune de Baladou, chemin vicinal ordinaire n° 5.....	200 »
Commune de Baladou, chemin vicinal ordinaire n° 7.....	200 »
Commune de Cazillac, chemin vicinal ordinaire n° 8.....	300 »
Commune de Cazillac, chemin vicinal ordinaire n° 9.....	300 »
Commune de Creysse, chemin vicinal ordinaire n° 3.....	300 »
Commune de Martel, chemin vicinal ordinaire n° 8.....	250 »
Commune de Martel, chemin vicinal ordinaire n° 11.....	250 »

Commune de St.-Denis-Martel, chemin vicinal ordinaire n° 6.....	200 »
Lacapelle. — Au chemin de grande communication n° 40, Traverse de Thémènes.....	300 »
A la commune du Bouyssou, chemin du cimetière.....	300 »
Chemin vicinal ordinaire de la Veyrière (empierrement).....	400 »
Amélioration du chemin de grande communication n° 16, traverse de Lacapelle, établissement de caniveaux.....	1,000 »
Latronquière.	
Chemin n° 4, de Lauresses à St.-Hilaire..	500 »
Chemin n° 6, de Terrou à St.-Céré, partie comprise entre Ladirat et Coste-Plane.....	500 »
Chemin n° 2, de Gorses au chemin de grande communication n° 16.....	1,000 »
Livernon. — Chemin d'intérêt commun n° 96, entre la route départementale n° 13 et le chemin de grande communication n° 41.....	1,500 »
Chemin ordinaire n° 3, de Flaujac à Reilhac.....	500 »
Saint-Céré. — Chemin d'intérêt commun n° 3, entre le village de Lamaresque et Lapoujade, ou bien en réparation entre Lapoujade et le village de Py.....	1,000 »
Chemin vicinal ordinaire n° 3, de la commune de Lentillac, entre les villages de Lacamdouret et de Latouille.....	500 »
Chemin vicinal ordinaire, allant de St.-Céré à la Ressègue, passant par St.-Paul du Vern à employer entre le village de la Vermouliè et la Ressègue.....	500 »
Gourdon. — Rappelé le 28 août.	
Chemin ordinaire n° 8, de Gourdon à Payrignac.....	500 »
Souillaguet, chemin ordinaire n° 5, de St.-Cirq à Lapeydedie.....	500 »
Milhac, chemin ordinaire n° 1, de Milhac à la route départementale n° 1.....	300 »
Nozac, chemin ordinaire n° 5, de Nozac à Prouilhac.....	400 »
Rouffilhac, chemin ordinaire n° 1, de Payrac à Fajoles.....	300 »
Payrac. — Commune de Payrac, chemin de Payrac à Bouco.....	250 »
Commune de Calès, chemin de Calès à Lanzac-Bastit.....	200 »
Commune de Loupiac, chemin des Sarnelles au Mas.....	100 »
Commune de Loupiac, chemin de Lanzac à Calès.....	400 »
Commune de Lamothe-Fénélon, chemin de Gatignols à Lamothe.....	300 »
Commune de Fajoles, chemin de la côte de Toureille.....	200 »
Commune du Roc, chemin de Nadaillac à Mareuil.....	100 »
Commune du Roc, chemin du Roc à Nadaillac.....	100 »
Commune de Reilhaguet, chemin de Laval à Calès.....	150 »
Commune de Masclat, chemin de Masclat à St.-Julien.....	200 »
St.-Germain. — Rappelé le 20 août.	
St.-Germain, chemin n° 1.....	400 »
Lamothe-Cassel, chemin n° 5.....	200 »
Montamel, chemin n° 7.....	200 »
Peyrilles, chemin n° 6.....	500 »
St.-Chamarand, chemin n° 3.....	300 »
Ussel, chemin n° 7.....	400 »
Salviac. — Commune de Salviac, chemin n° 4, de Salviac à Bourbou.....	950 »
Commune de Dégagnac, chemin vicinal ordinaire n° 8, de Dégagnac à Latapie, par Gaurie.....	300 »
Commune de Lavercaintière, chemin vicinal ordinaire n° 2, de Lavercaintière à Saint-Germain.....	150 »
Commune de Rampoux, chemin n° 1, de la Croix du Colombié au n° 58.....	200 »
Commune de Thédirac, chemin vicinal ordinaire n° 6, de Thédirac à Gindou.....	200 »
Commune de Léobard, chemin n° 4, de l'Abbaye, pour établissement de banquettes de sûreté, principalement entre le pont de l'Abbaye et la route de Gourdon.....	200 »
Souillac. — Commune de Souillac, chemin n° 1, de Souillac à la Dordogne.....	200 »
Commune de Souillac, chemin n° 4, de Souillac à Présignac.....	150 »
Commune de Souillac, chemin n° 3, de Souillac à St.-Sozy.....	150 »
Commune de Souillac, chemin de Souillac à la côte du Pigeon (ancienne).....	100 »
Commune de Gignac, chemin n° 2, de Saint-Bonnet au n° 74.....	500 »
Commune de Lacave, chemin n° 6 de Lacave à Meyronne.....	250 »
Commune de Lachapelle-Auzac, chemin n° 6, de Reyrevignes à la Patti.....	300 »
Commune de Lachapelle, chemin de Lamothe par Blagour.....	200 »
Commune de Lanzac, chemin n° 2, du Roc à Lanzac.....	150 »
Vayrac. — Commune de Bétaille, chemin n° 4, de Bétaille à la Dordogne.....	400 »
Commune de Carennac, chemin n° 4, de Maniagrus à l'Hermitage.....	600 »
Commune de St.-Michel, chemin n° 6, de St.-Michel à St.-Denis.....	300 »
Commune de Strenquels, chemin n° 6, de Strenquels à Bayssac.....	300 »
Commune de Vayrac, chemin n° 4, chemin de Labrousse.....	400 »

Approuvé par le Conseil général. A Cahors, le 21 août 1880.

Le Président, G. CAMBRES. Le Secrétaire, PIERRE DUFOUR.

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVE

Le 23 octobre 1880, à 1 heure du soir, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet du département du Lot, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de terrassements, ouvrages d'art et maisons de garde désignés ci-dessous, de la partie comprise entre le point 0 k. 0 limite des départements de Tarn-et-Garonne et du Lot, et le point 11 k. 957, au lieu dit le Queyran, sur une longueur de 11 k. 957 mètres.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise

1 ^{re} SECTION. — Terrassements.....	1,284,025
2 ^e SECTION. — Ballast (approvisionnement).....	175,000
3 ^e SECTION. — Ouvrages d'art, chaussées, pavages, etc.....	574,764
Maisons de garde.....	69,900
Total.....	2,103,689
Somme à valoir.....	218,311
TOTAL GÉNÉRAL.....	2,322,000

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée des instructions relatives aux engagements volontaires. Parmi ces instructions figure le bulletin indiquant les corps dans lesquels les engagements sont ouverts, et le chiffre maximum des engagés à recevoir.

Voici le résultat de ce bulletin :

- 20 engagés dans chacun des 144 régiments d'infanterie.
- 40 dans les 25 bataillons de chasseurs à pied.
- 40 dans les 4 régiments de zouaves.
- 45 dans les 12 régiments de cuirassiers.
- 25 dans les 42 régiments de hussards.
- 15 dans les 25 régiments de dragons.
- 25 dans les 20 régiments de chasseurs.
- 45 dans les 4 régiments de chasseurs d'Afrique.
- 6 dans les 3 régiments de spahis.
- 25 dans les 34 régiments d'artillerie, y compris le train d'artillerie.
- 10 dans les 2 régiments de pontonniers.
- 90 dans les 4 régiments du génie.
- 6 dans les 4 Compagnies de chemins de fer.
- 45 dans les 20 escadrons du train des équipages.

M. le général divisionnaire Patrel a passé lundi dernier, sur les Allées Fénélon, la revue d'inspection générale au 7^e de ligne.

NAUFRAGE DE L'HIRONDELLE.

Plusieurs personnes nous signalent le dévouement et le courage du frère Jucondien Célestin qui, voyant l'*Hirondelle* sur le point d'être submergée, eut la bonne idée de se débarrasser de sa soutane et de saisir solidement la barre du gouvernail. Depuis là il put sauver une dizaine de personnes.

Trois dames et un prêtre espagnol, entre autres, ne doivent la vie qu'au sang-froid du frère Jucondien.

Nous signalons avec d'autant plus de plaisir l'admirable conduite du Frère Jucondien, qu'il est enfant du Lot, originaire d'Albas et beau-frère de M. Feyt, greffier du Conseil de préfecture.

Plusieurs autres passagers ont également fait preuve d'un grand courage. Sans la présence d'esprit de toutes ces personnes, ce malheur, déjà si grand, aurait eu des proportions terribles.

Comment l'accident est-il arrivé? La réponse est assez difficile. Le mascaret, croyons-nous, en est la première cause, car dans cette saison, il a une violence peu ordinaire.

Lorsque l'eau finit de descendre, on voit arriver, surtout à l'époque des marées de la pleine lune, qui sont les plus fortes du mois, une lame de 4 à 5 pieds de hauteur, qui remonte le courant avec autant de rapidité que de violence. C'est en face de Bégles et à l'île d'Arcins que le mascaret est le plus à craindre. L'*Hirondelle* se trouvait malheureusement à ce dernier endroit quand le flot est arrivé. Le bateau a-t-il présenté tant soit peu le flanc, au lieu de se tenir debout à la lame? Nous ne pouvons encore nous prononcer.

Mais de cette catastrophe ressort avec évidence le fait que nous avons déjà signalé, c'est-à-dire que la construction des *Hirondelles* employées au service du haut de la rivière est telle qu'elle n'offre pas une résistance suffisante aux mouvements, parfois très violents, du flot. Aussi

croyons-nous, avec tout le public, qu'il y a véritablement du danger à faire le voyage des Collines, dans ces bateaux.

L'EMPLOI DU SUCRE dans la vinification

De plusieurs côtés et surtout des contrées atteintes par la grêle, où la maturation des raisins qui n'ont pas été entièrement détruits laisse beaucoup à désirer, on nous écrit pour nous demander quelques détails sur l'emploi du sucre dans la vinification.

Le meilleur procédé est encore, à notre humble avis, celui qu'à préconisé le savant Chaptal au commencement de ce siècle. Nous parlerons aujourd'hui de la méthode de fabrication des vins d'eau sucrée inventée par M. Petiot. Il a été constaté par une expérience de plus de cinquante années que la *chaptalisation* ou l'amélioration de la vendange par le sucre permet, même dans les années les moins favorables à la vigne, de produire des vins aussi bons que dans les années ordinaires.

Cette question d'actualité est si importante que nous croyons devoir entrer dans quelques détails. Jusqu'ici le prix excessif du sucre a paralysé beaucoup la *chaptalisation*; avec les dégrèvements opérés, le procédé devient plus économique, et, nous l'espérons, il se généralisera au grand profit des producteurs et des consommateurs.

Les vins d'eau sucrée font l'objet d'un commerce loyal et honnête, à la condition de les vendre pour ce qu'ils sont, d'en faire connaître l'origine, afin que l'acheteur ne soit point trompé sur la nature de la marchandise vendue.

Choix du sucre. — Toutes les matières sucrantes, pures, exemptes de goût particulier, peuvent servir à améliorer la vendange et à fabriquer des vins, par suite de leur fermentation avec le marc de vendange.

Outre le sirop de raisin, et le miel, peu usités, on emploie : 1^o le sucre blanc, de canne ou de betterave ; 2^o le glucose ; 3^o les raisins secs ; jamais la mélasse.

1^o Le sucre blanc, raffiné, est avantageusement remplacé par les sucres en poudre blanche des colonies, par celui de betterave, cristallisé, en grains, très blanc, très pur, désigné dans le commerce, sous le titre de : sucre n^o 3, type de Paris.

Le sucre n^o 3, devra s'obtenir au prix de 100 francs environ, après l'époque du dégrèvement.

2^o Le glucose massé, ou sucre de fécule, bien fabriqué, contient de 66 à 70 pour 100 de sucre fermentescible, de 34 à 30 pour 100 d'eau, ou de matières étrangères non sucrantes.

Le glucose sucre moins que le sucre de canne, de betterave et fond dans trois fois son poids d'eau ; il est plus soluble à chaud qu'à froid.

3^o Les raisins secs, bien choisis, exempts d'avarie, conviennent parfaitement aux opérations de la vinification, et leur mélange avec les sucres donne de très bons résultats.

Pour produire un litre d'alcool absolu, à 100 degrés, ou pour élever de 1 degré le titre alcoolique d'un hectolitre de vin, il faut :

- 1 kilo 700 grammes de sucre blanc, raffiné, ou de sucre n^o 3.
- 3 kilos du glucose massé, le plus riche.
- 3 kilos 300 de raisins secs de bonne qualité.

Ces quantités sont indispensables, et l'on éprouverait des déceptions, dans le degré du vin, si l'on diminuait le poids de la matière sucrée.

Mode d'emploi des sucres. — Le sucre blanc, le glucose massé, ne doivent s'employer qu'à l'état de dissolution dans du jus de raisin, s'il s'agit d'améliorer la vendange, et dans de l'eau pure si l'on veut fabriquer des vins d'eau sucrée.

Le sucre de canne, de betterave, fond dans trois fois son poids d'eau ; le glucose massé doit être brisé en petits morceaux et fondu dans de l'eau tiède, de 30 à 40 degrés centigrades.

Lorsque le sucre ou le glucose est fondu, on verse la dissolution sur la vendange, dans la cuve de fermentation, à la manière ordinaire.

Les vins d'eau sucrée ne méritent pas le nom de vin de vendange pure, et doivent s'appeler *vin d'eau sucrée*, quoiqu'ils possèdent les mêmes qualités, le même bouquet que

le vin de raisin pur. — Nous donnerons, dans notre prochain numéro la *Manière de fabriquer les vins d'eau sucrée*.

Parmi les candidats admis à l'école d'Arts et métiers d'Aiz, nous remarquons M. Girondet-Mirabal, qui appartient à notre département.

On nous annonce que M. Guerpillon, chargé de cours de 5^e au lycée de Cahors vient d'être reçu agrégé des lycées dans l'ordre de la grammairie.

THÉÂTRE DE CAHORS

Une Société assez nombreuse s'était donné dimanche soir rendez-vous au théâtre, pour répondre à l'appel artistique de M. Ramonot et s'informer des nouvelles du *Voyage de M. Perrichon*.

Une petite fraction de la troupe de passage s'est d'abord présentée au public en *Manches de chemises* et après avoir lestement enlevé ce léger vaudeville, d'une invraisemblance joyeuse, nous a conduit à la gare de Lyon où s'embarquait M. Perrichon et sa famille. Cette charmante comédie, dont le succès et la critique ont définitivement consacré la valeur, a été très convenablement jouée. M. Ramonot, (Perrichon), a été l'âme de cette odyssee bourgeoise, d'une vérité si saisissante et marquée au coin de la plus fine observation. M. Perrichon se place par ses ridicules entre M. Jourdain et M. Prudhomme ; ce type varie avec les fluctuations de la société, mais le fond du caractère reste toujours le même, partagé entre l'égoïsme, l'emphase et la capoterie.

M. Ramonot a été fort amusant et a rendu le personnage avec beaucoup de verve et d'entrain ; les deux jeunes gens, Daniel et Armand, qui dans un tournoi généreux se disputent le cœur et la dot de Mlle Perrichon, ont trouvé dans MM. Donato et Placade des interprètes élégants et corrects. M. Marchand, dans le rôle du commandant Mathieu, nous a paru manquer un peu de chaleur et de cette sorte de brusquerie naturelle qui caractérise toujours le vieux militaire, pour qui le point d'honneur est si chatouilleux.

Néanmoins, il a été d'une convenance parfaite et il y a lieu de le complimenter même sur la raideur de sa tenue et la sécheresse de ses répliques. — Ce rôle, presque épisodique, est le noyau de l'action ; il forme le dénouement, toujours si difficile dans les comédies, et qui est amené dans celle-ci avec beaucoup d'adresse et de désinvolture.

Je commets l'impolitesse de parler des dames en dernier ressort et j'aurais dû trouver au moins pour y arriver une transition habile et discrète, que j'ai en la paresse de ne point chercher... M^{me} Ramonot joue avec aisance et simplicité ; le rôle de M^{me} Perrichon est d'ailleurs relativement trop restreint pour qu'il soit possible d'émettre sur l'artiste qui l'a rempli une opinion définitive. Mlle Anna (Henriette) est d'une timidité charmante. Elle vient et disparaît sur la scène comme un oiseau, et gazouille deux ou trois notes fraîches et naïves : Vous comprenez qu'il ne faut jamais effaroucher les oiseaux.

Péroraison : — Excellente soirée, rapidement et joyeusement écoulée, nombreux applaudissements, surtout à l'adresse de M. Ramonot. C'est toujours une bonne aubaine en province, lorsqu'une pièce est bien jouée et que le public ne l'est pas.

Aurons-nous une 2^e représentation? d'autres artistes? une troupe hivernale? Nous sommes contraints, pour l'instant, de nous enfoncer dans l'esprit ces nombreux points d'interrogation. X. X. X.

Dernières Nouvelles

L'exécution du second décret du 29 mars va commencer dans quelques jours. Le ministre de l'intérieur, à la suite d'une conférence tenue, sous sa présidence, par les directeurs de la sûreté générale, des cultes, du personnel et divers autres fonctionnaires, a adressé des instructions aux préfets pour leur indiquer la conduite à suivre.

Voici la circulaire de M. Barthélemy St-Hilaire à nos représentants à l'étranger :

Paris, le 24 septembre.

Appelé par la confiance de M. le président de la République au ministère des affaires étrangères, mon premier devoir est de vous prier d'assurer le gouvernement près duquel vous êtes accrédité que le nouveau cabinet ne changera rien à la politique extérieure du cabinet précédent.

Jamais la France n'a attaché plus de prix au maintien de la paix, si féconde pour sa prospérité et pour son honneur.

Ce système, inauguré par la sagesse de M. Thiers, dont j'ai été si longtemps l'ami, a été suivi avec constance depuis dix ans, et il a porté d'excellents fruits.

Nous resterons fidèles à une tradition si heureuse et nous ferons tout pour développer encore les

bonnes relations que la République française entretient avec les autres gouvernements.

Quant à moi personnellement, j'y appliquerai toutes mes forces ; et je compte pour m'aider à remplir cette tâche patriotique, sur le concours le plus dévoué de tous les représentants de notre diplomatie.

Le ministre des affaires étrangères,
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Orient.

Ce n'est pas hier lundi, ainsi qu'on l'avait annoncé, que le premier coup de canon sera tiré contre Dulcigno. Les Monténégrins qui devaient franchir la frontière et attaquer la place, appuyés par l'escadre européenne, demandent à réfléchir. Et, en effet, il y a bien lieu à quelque hésitation. La petite armée monténégrine, qui, d'après ce qu'on a dit, ne se composerait guère que de 40,000 hommes environ, sait qu'elle aura à affaire à une masse d'Albanais, de bachi-bouzouks, de déserteurs turcs et probablement de bandits accourus de tous les points, tous capables d'une résistance désespérée et d'excès sauvages.

Si encore elle n'avait à se mesurer qu'avec ces bandes indisciplinées ; mais derrière elles, il y a Riza-Pacha avec 14,000 hommes de troupes régulières. Or, on ne sait vraiment pas si le général turc est là pour faire rendre Dulcigno aux Monténégrins ou bien pour soutenir au contraire les Albanais. Les protestations de la Porte contre la démonstration navale des puissances et contre l'invasion du territoire turc par l'armée du prince Nikita, ne sont pas de nature à inspirer grande confiance sur l'attitude qu'observera Riza-Pacha, ni sur les ordres qu'il a reçus. Les Monténégrins ont mille raisons de craindre qu'au moment où ils seront engagés contre les Albanais, les Turcs ne leur tombent dessus à leur tour. Dans de telles conditions il est naturel qu'ils hésitent. D'autant plus que les dépêches portent que les soldats ottomans sont parfaitement résolus à repousser la force par la force si le territoire de la Turquie est violé.

Quoi qu'il en soit, les dernières dépêches annoncent que, par suite des hésitations du Montenegro, de nouvelles négociations diplomatiques ont été ouvertes, et que le départ des escadres, qui était fixé à hier, est suspendu jusqu'à mercredi. Ce retard est fâcheux, car, à cette époque de l'année, les coups de vent, si fréquents dans l'Adriatique, peuvent présenter des dangers pour la flotte réunie.

Que diable allions-nous faire dans cette galère? Etait-il donc nécessaire de sortir de notre réserve et de notre recueillement? Proscriptions au dedans, imprudence et maladresse au dehors. Tout cela, dirons-nous avec M. Emile de Girardin, menace de nous coûter bien cher.

Bourse de Paris.

Cours du 28 septembre.

Renté 3 p. %.....	85.05
— 3 p. % amortissable.....	88.00
— 4 1/2 p. %.....	114.80
— 5 p. %.....	119.80

REVUE BRITANNIQUE

- Sommaire de la livraison de septembre.
- Politique internationale. — *Marine*. — Colonisation. — La position stratégique dans l'Océan pacifique.
- Mémoires. — *Etudes de mœurs*. — Le siège de Lyon. — Souvenirs d'un officier républicain en 1793 (5^e et dernier extrait).
- Droit international. — *Histoire coloniale*. — La question indienne aux Etats-Unis.
- Contes. — *Nouvelles*. — I. Le chapeau ensorcelé. — Nouvelle allemande par Berend.
- II. Hans Preller. — Légende de la chute du Rhin.
- Voyages. — *Mœurs*. — Journal d'un séjour à Canton (1^{er} extrait).
- Hygiène. — *Alimentation*. — L'action physiologique de l'alcool.
- Chronique scientifique.
- Pensées diverses.
- Correspondance de la *Revue Britannique*.
- Correspondance d'Allemagne.
- Correspondance d'Orient.
- Correspondance d'Italie.
- Correspondance de Londres.
- Chronique et bulletin bibliographique.
- Les endiguements de la Durance.

Le Feu Follet.

Sommaire du n^o du 15 septembre.

- Particularités de l'histoire provinciale. — Le chant d'Osseau ; le Visionnaire de Tulle, par Ch. Deloncle.
- Choses de la saison. — Herbauff, le vieux chasseur. Album du Feu Follet. — Poésies de MM. Ch. Deloncle. — Joseph Roux, — Alexandre Colignon, — Léger Rabès, — Francis Maratuech. La Douleur est une agonie sans mort, par Fernand Caballero.
- Pensées. — La Direction.
- Ethraë, Etude de mœurs grecques, par d'Estella.
- Chronique. — Feu Follet.
- Causerie littéraire, Bibliographie, par F. Maratuech.
- On s'abonne à Tulle, au bureau de l'imprimerie Mazeyrie, 10 fr. par an.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chro-

nique de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté.

Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an.

Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an.

Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie Domestique, 39, rue Richer. — Paris.

PLUS DE TÊTES CHAUVES!

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et repousse certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES: Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. — MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Ouverture le 1^{er} Octobre

DU GRAND HOTEL-RESTAURANT

du Palais National

Le Sieur L. LACASSAGNE, fils, propriétaire de cet Etablissement prévient MM. les voyageurs et les familles que l'on trouvera dans cet Hôtel tout le confortable d'une maison de premier ordre.

Omnibus à tous les trains.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

La PROPRIÉTÉ de M. Chalvet, médecin et maire de Montfaucon, consistant en un très bel Hôtel situé à Labastide-Murat, connu sous le nom d'*Hôtel de la Poste*, ancien Hôtel Faorie, très achalandé. Cet Hôtel se compose de trois grandes Chambres au rez-de-chaussée destinées à recevoir les clients, de douze Chambres à coucher, d'une belle Cave et d'une vaste Écurie. Le tout en très bon état. Tous les meubles et effets mobiliers sont compris dans la vente.

S'adressera M. VILARD, expert-géomètre à St-Cirq-Bel Arbre, qui en consentira la vente à des prix très modérés tous les jours à son domicile et le 26 septembre mois courant à Labastide au susdit Hôtel du Midi.

Toutes facilités pour les paiements.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation — Vente, échange et location.

Sucre de Maïs.

Dépôt spécial des fabriques du Nord chez Théodore DANEY et fils, 29, rue Rousselle. Livre avec instruction d'emplois trouve le sucrage des vins et la fabrication des seconds vins.

Entrepôt de sucres bruts de canne.

COMPTOIR NATIONAL

BANQUE ET RECouvreMENT

Allée Lafayette, 24, Toulouse.

On demande des représentants, offrant de sérieuses références, dans chaque commune. Ecrire au directeur. Position de 12 à 1500 francs par an.

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFRISOABLES

Spécialité

de Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

PAR M. IDIDES,

Couffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

A VENDRE

BONNE OCCASION

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journal.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, Chez M. Donyssot, route Capestang, Béziers (Hérault).

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

recommandent l'emploi

du SAVON ROYAL de THRIDAGE

de VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, MALADIES DE LANGUEUR sont heureusement combattus par le

VIN IODÉ DE MORIDE

Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'HUILE de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Mellitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue L. Buvard, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 2 fr.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843. Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clys.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Etranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eau de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terreaux, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 27, rue Richelieu, PARIS

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris